

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2022

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD - Lydie BERGER BY - Martial BONNAVENT -- Gilles BOURGEY- Yvette DEPIERRE
– Isabelle FRACHETTE - Bernard LIONNET - Jennifer MOLY - Laurent MURILLON - Ludivine
POUSSEREAU - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Valérie MAYET -

Absents excusés : Julien MALLAND - Frédéric ROSTAING

Secrétaire de séance : Isabelle FRACHETTE

Début de la séance à **20h30**

Validation du compte-rendu du conseil du 11 juillet 2022

Voté à l'unanimité des présents

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Coupe de bois
- Eclairage public

Voté à l'unanimité des présents.

Décisions modificatives

Suite à un problème d'affectation au budget primitif en trésorerie, il est nécessaire de faire des décisions modificatives pour créditer les opérations.

Les sommes seront prises au 2111 soit -95 000.

Opération bâtiment : +10 000 au 21316

Opération école/cantine/mairie : +40 000 au 21311

Opération ferme des Dames : +30 000 au 21318

Opération matériel : +15 000 au 21568

Voté à l'unanimité des présents.

Points cantine scolaire :

Actuellement, un seul type de repas est proposé à la cantine. Les enfants ayant des contre-indications médicales sont autorisés malgré tout à apporter leur repas. Ils sont au nombre de deux actuellement.

Il est proposé de facturer la garde de l'enfant au demi-tarif cantine afin de participer aux frais.

Voté à l'unanimité des présents.

Droit de préemption

Dans le cadre du droit de préemption, l'étude Kaeuffling a notifié à la commune que les conjoints BOUTON projettent de vendre la parcelle cadastrée 318, section A, lieu-dit Fayolant.

Cette parcelle a été partagée en 3 lots. La vente a été rédigée de telle façon que ceux-ci sont indissociables. La préemption devra se faire sur la totalité des 3 parcelles détachées et non sur seulement l'une d'entre elles.

Une visite du bien a été demandée aux propriétaires. Celle-ci a eu lieu le 9 septembre 2022. Le bien est constitué d'un terrain en friche et d'un bâtiment d'habitation (cabanon).

Sachant que le secteur n'est pas suffisamment doté en moyen de lutte contre l'incendie, il est proposé de préempter le bien au prix indiqué de 40 000€ afin d'y installer une réserve d'eau.

Vote :

Pour : 10 Abstention : 2 Contre : 1

Course d'orientation

Le club de course d'orientation et raid « Bol d'air », basé à Meyrié souhaite faire réaliser une carte de course d'orientation à VTT sur la commune afin de pouvoir y faire des entraînements club et une manifestation sportive en 2023.

Vote :

Pour : 0 Abstention : 2 Contre : 11

TE 38 : Adhésion au service de cartographie en ligne

Le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Isère (TE38) donne accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes qui le souhaitent.

Ce service permet à la commune de :

- Visualiser le réseau de distribution publique d'électricité.
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre
- Intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Moyennant une facturation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne.

Voté à l'unanimité des présents

ENS du Luve :

Dans le plan de gestion, il a été voté un volet communication. Il est proposé de réaliser un petit livret format A5 afin de faire découvrir le site aux habitants et aux visiteurs. Celui-ci serait distribué avec le bulletin municipal de fin d'année. Les textes sont en cours de rédaction et des devis ont été demandés pour la conception.

- Réalisation de dessin d'illustration à l'aquarelle : 1500€ (1000 lieux à la ronde)
- Mise en page et impression : 1020€ (imprimerie Courant et associés)

Voté à l'unanimité des présents.

Coupe de bois :

Au vu du contexte actuel, les garants des coupes proposent d'attribuer une année sur deux, les coupes affouagères aux mêmes preneurs sachant que les quantités de bois sont suffisantes pour chauffer plusieurs années.

Voté à l'unanimité des présents.

Eclairage public

Dans le but de faire des économies d'électricité, M. le Maire propose de couper l'éclairage public la nuit de 22h à 6h du matin.

Vote :

Pour : 12

Abstention : 1

Questions diverses

Plusieurs habitants de Brotel ont signalé que de nombreux chiens divaguaient dans le hameau dont certains pouvaient être dangereux. Ils demandent à la commune d'intervenir. Il est proposé dans un premier temps de faire un rappel spécifique dans ce hameau. Ensuite, si rien ne change, un recours sera fait au prestataire de la commune qui interviendra pour prendre ces chiens et les emmener au chenil. Les propriétaires devront s'acquitter d'un forfait pour les récupérer et payer les soins éventuels comme les vaccins.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **22h30**